



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Émis en séance publique le 11 décembre 2024
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Date de convocation : 4 décembre 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-113

Date d'affichage : 4 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 27

Votants : 32

Objet : Transfert de propriété d'œuvres appartenant à l'Etat

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maraïm	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Matthieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Olivier SIGMAN représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Kadiatou LY, Sabah AÏD, M. Maxime MARCELIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-113-DE
2319 de 2024
Date de transmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Vu le Code du Patrimoine et plus particulièrement son livre IV, article L451-1,

Vu la loi n°5-2002 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France,

Vu le courrier du ministère de la culture en date du 3 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission Politique de la Ville et des Quartiers en date du 2 décembre 2024,

Considérant que les biens de l'État, mis en dépôt avant le 7 octobre 1910 dans les musées appartenant aux collectivités territoriales, font l'objet d'une demande de transfert de propriété à ces collectivités

Considérant que les œuvres concernées par ce transfert de propriété à la ville d'Étampes sont les suivantes :

- « A la fenêtre, dit aussi Femme en costume de Pierrette jouant de la mandoline » (1901) peinture de Auguste Émile Bellet
- « Chrysanthèmes » (1897) dessin (aquarelle) de Maria Luisa de La Riva-Munoz
- « Le Banc, dit aussi Type de peuple à la porte d'Asnières » (1894) dessin (aquarelle) de Alfred-Marie Le Petit
- « Coin de marché à Genève » (1885) peinture d'Émile Auguste Pinchart

Considérant que ces œuvres entreront dans la catégorie des biens acquis avec l'aide de l'État et ne pourront être déclassés. Le droit de propriété sur les biens transférés s'exercera dans le respect du Code du Patrimoine, notamment en ce qui concerne la conservation et la sécurité des collections, soumises au contrôle scientifique et technique de l'État.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le transfert de propriété des quatre œuvres appartenant à l'État désignées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce transfert de propriété.



Franck MARLIN
Maire d'Étampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : et de sa réception par le représentant de l'Etat.

18 DEC. 2024